

# Stationnement résidentiel



Gemeng  
Center



**Anwohnerparken**

Stationnement  
résidentiel

# Änderungen 2023 / Changements 2023

## Einleitung

Um der aktuellen Parkraumproblematik und dem Langzeitparken von Pendlern in der Gemeinde Contern entgegenzuwirken, hat der Schöffenrat nach einem Jahr Bilanz gezogen und einige Änderungen an den Vorschriften vorgenommen. In der Gemeinderatssitzung vom 14. Dezember 2022 wurden der Ausbau und die Anpassung des Parkraumkonzepts mit Gültigkeit ab Anfang März 2023 angenommen.

Das neue Parkraumkonzept verfolgt folgende Ziele:

- den Einwohnern das Parken in der Nähe ihrer Wohnung zu erleichtern;
- das Langzeitparken von Pendlern zu unterbinden;
- eine attraktive Parkraumförderung auf einigen zentralen Parkflächen;
- die Steigerung der Lebensqualität der Einwohner der Gemeinde Contern.

Hier finden Sie einen Überblick über die Neuerungen.

## Introduction

Afin de remédier à la problématique actuelle du stationnement et du parcage de longue durée des pendulaires dans la commune de Contern, le collège échevinal a dressé un bilan après un an et a apporté quelques modifications à la réglementation. Lors de la réunion du conseil communal du 14 décembre 2022, l'extension et l'adaptation du concept de stationnement ont été adoptées avec effet au début mars 2023.

Le stationnement résidentiel a pour but :

- de faciliter le stationnement des résidents à proximité de leur domicile ;
- d'éviter le stationnement à longue durée de navetteurs ;
- d'offrir une rotation attractive des emplacements de stationnement à proximité de points centraux ;
- d'améliorer la qualité de vie des habitants de la commune de Contern.

Vous trouverez ici un aperçu des changements.

## Einführung der „Vignette unique“

### Änderungen:

- Alle Einwohner der Gemeinde Contern können nun einen Antrag auf eine Vignette stellen;
- die Sektoren „MOU“ und „OET“ werden abgeschafft;
- die Modalitäten der Anwohner-Parkvignette gelten ab jetzt unabhängig vom Wohnort des Antragstellers;
- die „BUS“-Vignette wird abgeschafft.

**Anmerkung:** Die Anwohner-Parkvignette befreit den Fahrer eines damit ausgestatteten Personenkraftwagens von der Pflicht, die Parkscheibe auszulegen und die maximal zulässige Park- oder Abstelldauer auf Parkplätzen oder Parkflächen, die dem Anwohnerparken unterliegen, einzuhalten.

## Introduction de la vignette unique

### Changements :

- tous les résidents de la commune de Contern peuvent désormais introduire une demande de vignette ;
- les secteurs "MOU" et "OET" seront supprimés
- les modalités de la vignette de stationnement pour résidents seront désormais valables quel que soit le lieu de résidence du demandeur.
- la vignette 'BUS' sera supprimée.

**Rappel :** La vignette de stationnement résidentiel dispense le conducteur d'une voiture automobile à personnes qui en est munie de l'obligation d'exposer le disque de stationnement ou de parcage et de l'obligation d'observer la durée maximale de stationnement ou de parcage autorisée sur les emplacements de stationnement ou de parcage soumis au stationnement/parcage résidentiel.



## Parkmodalitäten auf öffentlichen Parkplätzen

### Änderungen:

- Verlängerung der maximalen Parkdauer für Nicht-Einwohner und Einwohner ohne Vignette (Parkplatz „Montessori“ im Soibelwee in Moutfort, Parkplatz vor dem Kulturzentrum in Oetringen sowie Parkplatz in der Rue Roger Leiner in Contern);
- die Anwohner-Parkvignette gilt nun auf dem Parkplatz vor der alten Schule, dem Parkplatz gegenüber dem Friedhof in der Rue de Moutfort in Contern, dem Parkplatz neben dem Jugendhaus in Moutfort sowie dem Parkplatz hinter dem Kulturzentrum in Oetringen.

Die derzeitigen Parkmodalitäten auf den anderen öffentlichen Parkplätzen bleiben unverändert.

Diese Maßnahmen zielen darauf ab, die Lebensqualität zu verbessern und die Suche nach Parkplätzen für die Bürger unserer Gemeinde zu erleichtern.

## Modalités de parcage sur les parkings publics

### Changements :

- Prolongation de la durée de parcage maximale pour les non-résidents et les résidents sans vignette sur le parking « Montessori » dans le Soibelwee à Moutfort, sur le parking devant le Centre culturel à Oetrange ainsi que sur le parking dans la rue Roger Leiner à Contern ;
- la vignette de stationnement résidentiel sera applicable dès à présent sur plusieurs parkings : le parking devant l'ancienne école et le parking en face du cimetière dans la rue de Moutfort à Contern, le parking à côté de la Maison des jeunes à Moutfort ainsi que le parking derrière le Centre culturel à Oetrange.

Les modalités de parcage actuelles sur les autres parkings publics ne changeront pas.

Ces mesures visent à améliorer la qualité de vie et à faciliter la recherche d'emplacements de stationnement pour les citoyens de notre commune.

### Parken mit Parkscheibe

#### VIOLETTE Zone – MAXIMAL 3 Stunden

Für Nicht-Einwohner und **alle** Einwohner: Parken mit Parkscheibe, von Montag bis Freitag, von 8 Uhr bis 18 Uhr, max. 3 Stunden.

### Stationnement / Parcage avec disque

#### Zone VIOLETTE – MAXIMUM 3 heures

Pour **tous** les habitants de la commune et les non-résidents : Stationnement / parcage autorisé avec disque, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, pendant 3 heures au maximum.

### Parken mit Parkscheibe, außer Einwohner mit Vignette

#### DUNKELBLAUE Zone – MAXIMAL 5 STUNDEN

Für Nicht-Einwohner: Parken mit Parkscheibe, von Montag bis Freitag, von 8 Uhr bis 18 Uhr, max. 5 Stunden

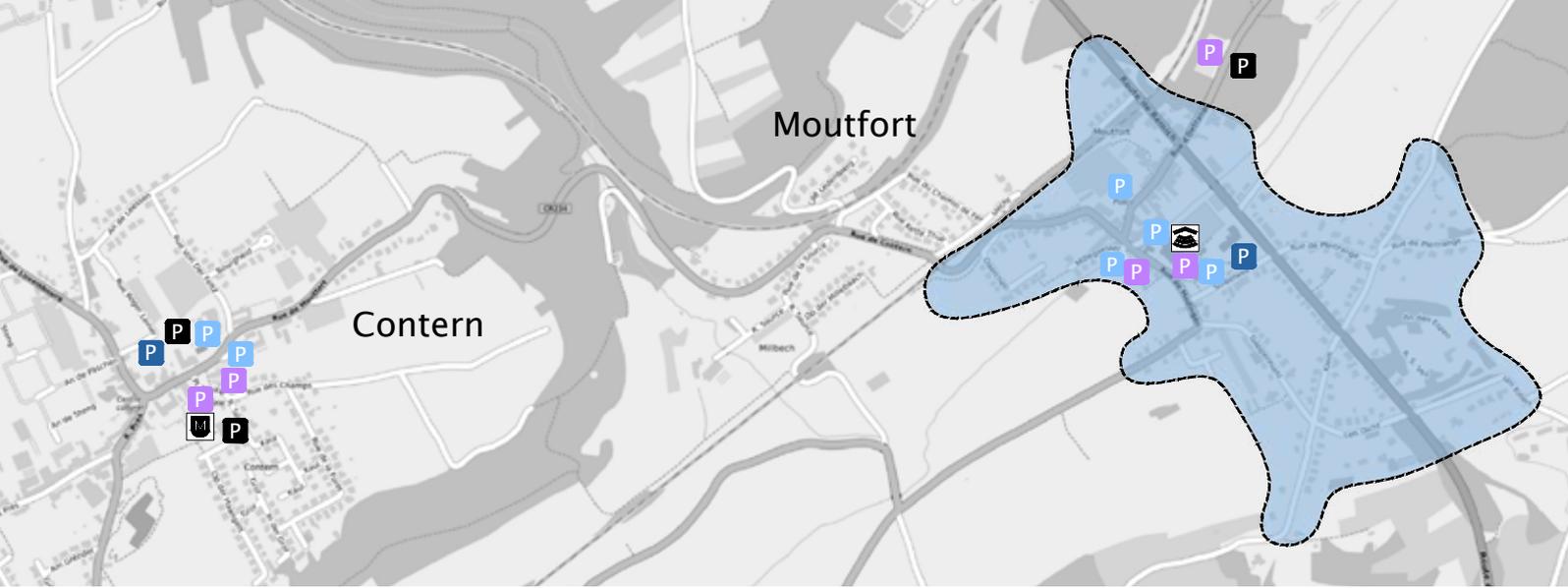
Für Einwohner (mit Vignette): Für die Einwohner, die im Besitz einer Vignette sind, ist das Parken kaum zeitlich begrenzt (<48h).

### Stationnement / Parcage avec disque, sauf résidents avec vignette

#### Zone BLEUE FONCÉ – MAXIMUM 5 heures

Pour les non-résidents : Stationnement autorisé avec disque, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, pendant 5 heures au maximum.

Pour les habitants de la commune de Contern (avec vignette) : Stationnement / parcage autorisé avec peu de limitations [<48h].



**Parken mit Parkscheibe, außer Einwohner mit Vignette**



**HELLBLAUE Zone – MAXIMAL 3 STUNDEN**

Für Nicht-Einwohner: Parken mit Parkscheibe, von Montag bis Freitag, von 8 Uhr bis 18 Uhr, max. 3 Stunden

Für Einwohner (mit Vignette): Für die Einwohner, die im Besitz einer Vignette sind, ist das Parken kaum zeitlich begrenzt (<48h).

**Stationnement / Parcage avec disque, sauf résidents avec vignette**



**Zone BLEUE CLAIR – MAXIMUM 3 heures**

Pour les non-résidents : Stationnement autorisé avec disque, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, pendant 3 heures au maximum.

Pour les habitants de la commune de Contern (avec vignette) : Stationnement / parcage autorisé avec peu de limitations [<48h].

**Parken ohne Parkscheibe und Vignette**



**SCHWARZE Zone – Kaum Einschränkungen**

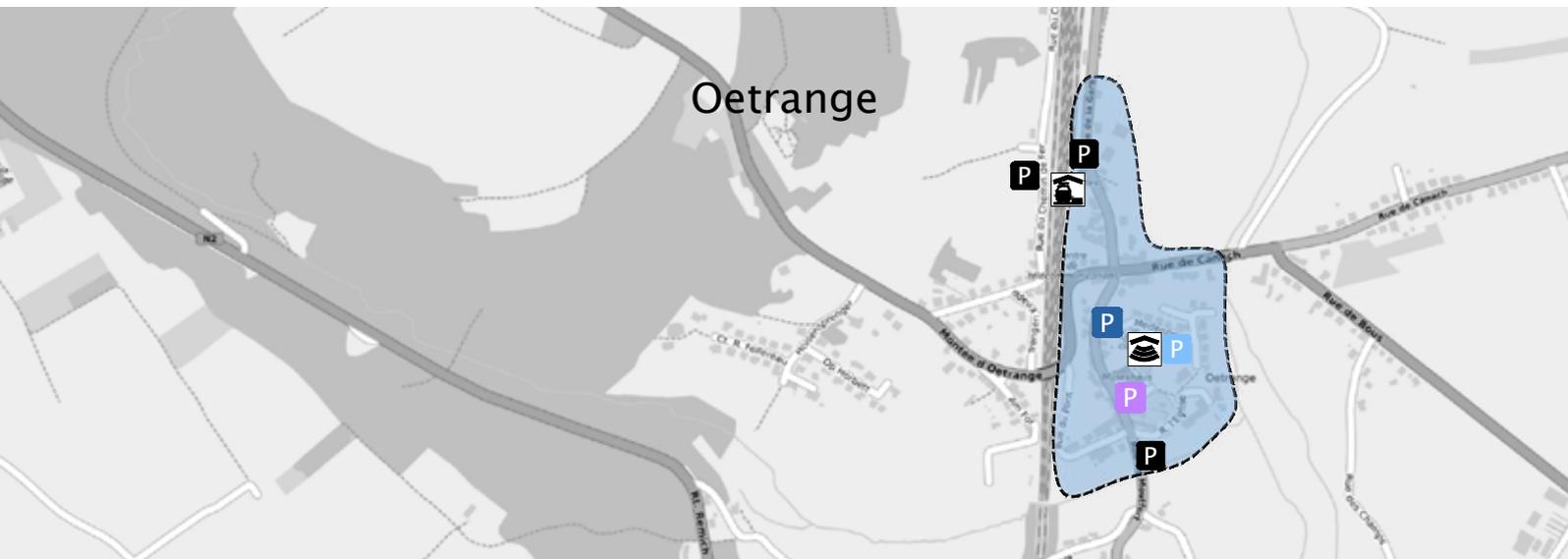
Für Einwohner und Nicht-Einwohner: Das Parken ist kaum zeitlich begrenzt (<48h).

**Stationnement / Parcage sans disque et vignette**



**Zone NOIRE – Peu de limitations**

Pour les habitants de la commune de Contern et non-résidents : Stationnement / parcage autorisé avec peu de limitations [<48h].





## Die „vignette de stationnement résidentiel“

Jeder Besitzer oder Halter eines Pkw (soweit dieser auf den Halter angemeldet ist), der im Einwohnerregister der Gemeinde gemeldet ist, kann eine Vignette beantragen. Maximal zwei Vignetten pro Haushalt können ausgestellt werden. Es gibt drei Arten der Vignette:

### „Vignette permanente“

Jeder Haushalt darf bis zu zwei „Vignettes permanentes“ beantragen. Pro Vignette können zwei Pkw angemeldet werden.

Die „Vignette permanente“ wird zum 1. Januar ausgestellt und jährlich verlängert, vorausgesetzt, dass die hierfür erforderlichen Bedingungen weiterhin bestehen. Beide Vignetten werden kostenlos ausgestellt.

### „Vignette provisoire“

Die provisorische Vignette kann an Einwohner ausgestellt werden, wenn im Rahmen einer Reparatur des Erstfahrzeuges für eine begrenzte Dauer ein Ersatzfahrzeug genutzt wird.

Wenn die Einwohner ein oder mehrere Fahrzeuge besitzen, die im Ausland registriert sind, kann ihnen hierfür eine „Vignette provisoire“ ausgestellt werden, soweit sie einen Antrag hierfür gestellt haben.

Die Dauer dieser kostenlosen Vignette ist auf maximal 6 Monate begrenzt.

### „Vignette ‚visiteur‘“

Einwohner können für Personen, die bei ihnen aus familiären Gründen länger zu Besuch sind, eine „Vignette ‚visiteur‘“ beantragen. Es können maximal 2 Vignetten pro Haushalt und Jahr ausgestellt werden.

Die Dauer dieser kostenlosen Vignette ist auf maximal 3 Monate begrenzt und kann nicht für dieselbe Person verlängert werden.

*Der komplette Text über das „Stationnement résidentiel“ kann nachgelesen werden unter [www.contern.lu](http://www.contern.lu).*

## La vignette de stationnement résidentiel

Tout propriétaire ou détenteur d'une voiture immatriculée à son nom et inscrit au registre de population de la commune peut faire une demande pour une telle vignette. Le nombre de vignettes est limité à deux par ménage. Il y a trois types de vignette :

### Vignette permanente

Chaque ménage a droit à deux vignettes permanentes au maximum, avec au maximum deux immatriculations sur une même vignette.

Les vignettes permanentes sont établies pour l'année en cours et elles sont renouvelées d'année en année si les conditions requises pour son obtention perdurent. Les deux vignettes sont gratuites.

### Vignette provisoire

La vignette provisoire peut être délivrée aux membres des ménages résidents si elles utilisent une voiture de remplacement provisoire d'une voiture (réparation/révision) pour laquelle une vignette permanente est en cours de validité.

Si les résidents possèdent un ou plusieurs véhicules immatriculés à l'étranger, une "vignette provisoire" peut leur être délivrée, à condition qu'ils en font la demande.

Cette vignette gratuite est établie pour une durée adaptée, mais au maximum pour une durée de 6 mois.

### Vignette « visiteur »

La vignette « visiteur » peut être délivrée aux membres des ménages au profit de personnes non-résidentes lorsque, dans le cadre de relations familiales, ces personnes séjournent auprès du demandeur pour une période prolongée.

Cette vignette gratuite est établie pour une durée adaptée, mais au maximum pour une durée de 3 mois.

*Le texte intégral sur le stationnement résidentiel est disponible au site internet [www.contern.lu](http://www.contern.lu).*



### „Vignette de stationnement professionnel“

Die „Vignette de stationnement professionnel“ erlaubt es dem Fahrer eines Kraftfahrzeugs, auf das Setzen der Parkscheibe zu verzichten. Auch die maximale Parkdauer muss nicht respektiert werden.

Die „Vignette de stationnement professionnel“ kann nur von Unternehmen im Rahmen von Arbeiten bei Einwohnern [Vorbereitung der Baustelle, Montage, Unterhalt, Reparatur] angefragt werden und dies auch nur für die Dauer der Arbeiten. Die Vignette kann auch im Rahmen von Haushaltsarbeiten oder Kinderbetreuung angefragt werden.

Es können maximal drei Fahrzeuge auf eine Vignette angemeldet werden. Die Vignette wird entweder für die Dauer von einem, drei, sechs oder zwölf Monaten ausgestellt und ist kostenlos.

### Vignette de stationnement professionnel

La vignette de stationnement professionnel dispense le conducteur d'une voiture de l'obligation d'exposer le disque de parcage et d'observer la durée maximale de parcage autorisée sur les emplacements soumis au parcage avec disque.

La vignette de stationnement professionnel peut être demandée au profit des usagers qui utilisent à titre professionnel un véhicule appartenant à ou détenu par une personne physique ou morale détentrice d'une autorisation d'établissement, en vue d'effectuer auprès d'un client des travaux de montage, de dépannage ou d'entretien ainsi que toute intervention technique préliminaire à ces travaux [idem pour travaux de ménage et garde d'enfants].

La vignette est établie avec au maximum trois immatriculations sur une même vignette. Elle est établie pour une durée respective de 1, 3, 6 ou 12 mois et elle est gratuite.

### Weitere Informationen

Der Antrag zum Erhalt der Vignette („permanente“, „provisoire“, „visiteur“ oder „professionnelle“) kann beim „Guichet unique“ der Gemeinde Contern eingereicht werden. Das Formular ist auch im Gemeindehaus oder unter [www.contern.lu](http://www.contern.lu) erhältlich.

### Informations additionnelles

La demande pour l'obtention d'une vignette (provisoire, permanente, « visiteur » ou professionnelle) est à faire auprès du guichet unique de la commune de Contern (formulaire disponible sur [www.contern.lu](http://www.contern.lu) et à la mairie).



#### Kontakt / Contact

**Sabino Conteduca**

*Agent municipal / Garde champêtre*

Tel.: 35 02 61 - 334

E-mail: [sabino.conteduca@contern.lu](mailto:sabino.conteduca@contern.lu)

[www.contern.lu](http://www.contern.lu)

